

**PROCES-VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**DU VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020**

Date de la convocation : 16 novembre 2020

Date d'affichage : 16 novembre 2020

**Nombre de membres**

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

L'an deux mil vingt,

Le vendredi 20 novembre 2020 à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est exceptionnellement réuni à la salle Victor Dehaine, pour garantir le respect des gestes barrières en cette période de crise sanitaire, sous la présidence de Madame Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 16 novembre 2020 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

**Monsieur Philippe BLERVAQUE** est élu secrétaire de séance en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales et procède à l'appel nominal des élus et procède à l'appel des élus :

**Étaient présents** : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; Mme Elisabeth PHILIPPOT, M. Francky SALON, Mme Virginie VASSEUR, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. ROSKOSCHNY Maxime, Mme Justine DURETETE, Mme Brigitte DELANNOY, M. Bertrand TRINEL, Conseillers municipaux.

**Étaient excusés** :

M. Clément WALBROU ayant donné procuration à Justine DURETTE,  
M. Thierry HENNION ayant donné procuration à M. Eddy ROLIN,  
Mme Domitille DENEUVILLE n'a pas donné procuration.

Lesquels forment la majorité des élus en exercice

**Le quorum étant atteint, la séance du Conseil municipal débute.**

Les membres signent la feuille de présence.



- **INFORMATIONS DU MAIRE AU TITRE DE SES DELEGATIONS ET DIVERSES INFORMATIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES.**

**Mme Jocelyne DURUT**, Maire, informe le Conseil Municipal qu'aucune décision n'a été prise au titre des délégations.

Monsieur Quentin BRISBART quitte les services techniques de la commune pour l'USAN : nous lui souhaitons une bonne continuation dans ses nouvelles fonctions.

L'association PJH a transmis un courrier de remerciement pour le maintien de la subvention 2020.

Dans le contexte actuel et au moyen de l'expérience acquise lors du précédent confinement lié à la crise sanitaire, un tableau de suivi des personnes vulnérables est mis en place au niveau du CCAS.

**Mme Elisabeth PHILIPPOT** précise qu'il y a peu de besoin d'accompagnement : les personnes sont globalement soutenues par leurs familles, amis et voisins.

Une convention avec le Conseil départemental du Nord est engagée sur ce repérage en vue d'une inscription sur le plan de sauvegarde. La démarche engagée par la commune s'inscrit dans la démarche menée par le Département du Nord et la ligne de conduite développée par Geneviève MANNARINO, Vice-Présidente de la Solidarité au Conseil Départemental.

Sur les 150 appels au portage de livres proposés par Medi@lys, 15 foyers sont intéressés. **Mme Justine DURETETE** indique que les ouvrages remis sont ceux qui ont été référencés dans la démarche d'élimination des œuvres usagées.

Les interpellations des habitants concernant les incivilités routières se multiplient sur la page Facebook de la commune. **Mme le Maire** informe les membres du Conseil Municipal qu'une enquête a été demandée auprès des services du Département du Nord : celle-ci consistera en un comptage du trafic dit « régulier » prévue courant avril 2021 puis en période de récolte des betteraves en octobre-novembre 2021.

**Mme Brigitte DELANNOY** regrette que les moyens qui seront développés soient fonction du taux d'accidentologie mortelle.

**M. Bertrand TRINEL** évoque la période de confinement pour les mesures du trafic. **Mme le Maire** répond que ces dates seront adaptées en fonction pour obtenir des chiffres fiables.

Une subvention départementale a également été demandée pour l'installation de deux radars pédagogiques.

Les dépôts de déchets sauvages sont également en recrudescence (rue de Merville, Pont Bonnet, rue basse, Vieille Lys). Mme le Maire va procéder à l'ouverture systématique des sacs pour rechercher les contrevenants puis fera constater par les services compétents de la CCFL pour verbalisation.

Concernant enfin le PLU de la commune, une demande a été transmise lundi dernier au Tribunal administratif de Lille pour désigner un commissaire enquêteur.

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2020.**

Aucune observation.

Le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Les membres présents procèdent à la signature.

<b>FINANCES</b>
-----------------

**1. INSTAURATION D'UNE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE**

Après avoir entendu le rapport de **M. Philippe BLERVAQUE**, Maire-adjoint, le Conseil Municipal procède au vote.

**La délibération est adoptée à l'unanimité (14 voix) ; le Conseil Municipal décide de :**

- **ADOPTER** la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;
- **INSCRIRE** annuellement cette recette au budget de la commune ;
- **CHARGER** Madame le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

**2. INSTAURATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE GAZ.**

Après avoir entendu le rapport de **M. Philippe BLERVAQUE**, Maire-adjoint, le Conseil Municipal procède au vote.

**La délibération est adoptée à l'unanimité (14 voix) ; le Conseil Municipal décide de :**

- **ADOPTER** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz ;
- **INSCRIRE** annuellement cette recette au budget de la commune ;
- **CHARGER** Madame le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

**3. INSTAURATION D'UNE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES RESEAUX DE TELECOMMUNICATION.**

Après avoir entendu le rapport de **M. Philippe BLERVAQUE**, Maire-adjoint, le Conseil Municipal procède au vote.

**La délibération est adoptée à l'unanimité (14 voix) ; le Conseil Municipal décide de :**

- **FIXER** au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications à savoir, pour 2020 :

Année	ARTERES (en €/km)		Autres (en €/km)
	Souterrain	Aérien	
2020	41,66	55,54	27,77

Il est précisé qu'une artère correspond à un fourreau contenant, ou non, des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

- **REVALORISER** chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics ;
- **INSCRIRE** annuellement cette recette au budget de la commune ;
- **CHARGER** Madame le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

#### 4. INSTAURATION D'UNE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES CHANTIERS PROVISOIRES D'ELECTRICITE ET DE GAZ.

Après avoir entendu le rapport de **M. Philippe BLERVAQUE**, Maire-adjoint, le Conseil Municipal procède au vote.

**La délibération est adoptée à l'unanimité (14 voix) ; le Conseil Municipal décide de :**

- **ADOPTER** la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. ;
- **INSCRIRE** cette recette au budget de la commune ;
- **CHARGER** Madame le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant un titre de recettes au fur à et mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

#### 5. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES ACTES ET AUTORISATION D'URBANISME AVEC LA CCFL.

Après avoir entendu le rapport de **Mme Jocelyne DURUT**, Maire, le Conseil Municipal procède au vote.

**La délibération est adoptée à l'unanimité (14 voix) ; le Conseil Municipal décide de :**

- **DECIDER** l'adhésion au service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme de la CCFL pour les biens et prestations de pour la période du mandat 2020-2026 ;
- **APPROUVER** la convention constitutive dudit service ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer ladite convention ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution du présent dossier ;
- **IMPUTER** les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de ce service sur le budget de la commune de l'exercice correspondant.

## **6. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION CADRE REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA CCFL ET SES COMMUNES MEMBRES POUR L'EXERCICE PARTAGE DE LA COMPETENCE VOIRIE.**

Après avoir entendu le rapport de **M. Eddy ROLIN**, Maire-adjoint, Mme le Maire rappelle que cette convention constitue un soulagement financier pour la commune et apprécie l'efficacité des services de la CCFL dans leurs interventions de réparation des voiries communales.

Elle ajoute que des travaux sont programmés pour l'assainissement par Noréade sur la rue des Morts, la rue Verte et la rue du Moulin de Corbie en 2021.

Le Conseil Municipal procède au vote.

**La délibération est adoptée à l'unanimité (14 voix) ; le Conseil Municipal décide de :**

- **DECIDER** l'adhésion de la commune pour l'exercice partagé de la compétence voirie avec la CCFL pour la période du mandat 2020-2026 ;
- **APPROUVER** la convention-cadre régissant les rapports entre la CCFL et ses communes membres et les modalités fixées dans cette convention,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer ladite convention ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution du présent dossier ;
- **IMPUTER** les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de cette compétence partagée sur le budget de la commune de l'exercice correspondant.

## **7. RENOUELEMENT DES GROUPEMENTS DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE BIENS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA CCFL.**

Après avoir entendu le rapport de **Mme Jocelyne DURUT**, Maire, le Conseil Municipal procède au vote.

**La délibération est adoptée à l'unanimité (14 voix) ; le Conseil Municipal décide de :**

- **DECIDER** l'adhésion au groupement de commandes de la CCFL pour les biens et prestations de services dans diverses familles d'achat pour la période du mandat 2020-2026 ;
- **APPROUVER** la convention constitutive du groupement de commandes désignant la CCFL comme coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer ladite convention ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution du présent dossier ;
- **IMPUTER** les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures sur le budget de la commune de l'exercice correspondant.

## **8. ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DANS LA DEMARCHE POUR LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

Après avoir entendu le rapport de **Mme Catherine WILLEMS**, Maire-adjointe, Mme le Maire précise que les gains de cette démarche seront multiples car reposant sur une analyse de la population et de ses besoins pour le développement d'objectifs globaux.

**La délibération est adoptée à l'unanimité (14 voix) ; le Conseil Municipal décide de :**

- **ENGAGER** la procédure de projet social de territoire partagé (CTG) avec la CAF afin d'encourager le développement des services aux familles en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse ;
- **AUTORISER** Mme le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement avant le 31 mars 2021 afin de garantir le paiement des prestations de services pour les équipements concernés par l'arrivée à échéance du CEJ au 31/12/2020 et gérés par la commune ;
- **ENGAGER** la commune à l'élaboration et à la signature d'une convention territoriale globalisée avant le 30 septembre 2021.

#### **9. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE RENOUVELLEMENT DE L'OPERATION « ACTION FRUITS » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020 – 2021.**

Après avoir entendu le rapport de **Mme Catherine WILLEMS**, Maire-adjointe, ayant précisé que 32 enfants sont concernés par la première phase de ce dispositif et 36 enfants le seront par la seconde phase, le Conseil Municipal procède au vote.

**La délibération est adoptée à l'unanimité (14 voix) ; le Conseil Municipal décide de :**

- **AUTORISER** la signature de la convention permettant à la collectivité de bénéficier du financement nécessaire à la distribution, pour l'année scolaire en cours. 36 élèves sont concernés. La communauté de communes participe à hauteur de 198 (cent quatre-vingt-dix-huit) euros, le reste sera à charge de la commune.

#### **10. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A LA RESTAURATION ET A LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS ET/OU D'ETAT CIVIL AVEC LE CENTRE DE GESTION DU NORD.**

Après avoir entendu le rapport de **Mme Jocelyne DURUT**, Maire, le Conseil Municipal procède au vote.

**La délibération est adoptée à l'unanimité (14 voix) ; le Conseil Municipal décide de :**

- **DECIDER** d'adhérer au groupement de commandes relatif à la réalisation de reliures administratives cousues de registres, à la fourniture de papier permanent et à la restauration de documents d'archives anciens et/ou de registres anciens ;
- **APPROUVER** la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution du présent dossier.
- **IMPUTER** les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures sur le budget de la commune de l'exercice correspondant.



## **11. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A L'AGENCE INORD.**

**M. Bertrand TRINEL** demande le coût de ce dispositif. Mme le Maire répond que le montant annuel est dérisoire, de l'ordre de 80 € par an.

Après avoir entendu le rapport de **Mme Jocelyne DURUT**, Maire, et sans candidature parmi ses membres, le Conseil Municipal procède au vote.

**La délibération est adoptée à l'unanimité (14 voix) ; le Conseil Municipal décide de :**

- **DESIGNER** Mme Jocelyne DURUT, Maire d'Haverskerque comme représentant titulaire à l'Agence ;
- **DESIGNER** Mme Catherine WILLEMS, Adjointe au Maire d'Haverskerque comme sa représentante suppléante ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document afférent ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution du présent dossier.

## **12. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES MEDIATHEQUES DE L'ESPERLUETTE**

Après avoir entendu le rapport de **Mme Catherine WILLEMS**, Maire-adjointe, le Conseil Municipal procède au vote.

**La délibération est adoptée à l'unanimité (14 voix) ; le Conseil Municipal décide de :**

- **APPROUVER** la modification de l'offre de prêt dans les conditions proposées et en conséquent, la modification de l'article 13 du règlement intérieur des médiathèques de l'Esperluette.

## **13. AUTORISATION D'ELIMINATION DES ŒUVRES DE LA MEDIATHEQUE MEDIALYS**

Après avoir entendu le rapport de **Mme Catherine WILLEMS**, Maire-adjointe, Mme Justine DURETETE précise qu'à l'occasion du premier recensement, environ 500 livres et CD seront éliminés.

**M. Bertrand TRINEL** demande si une grainothèque pourrait être installée à la médiathèque. Mme le Maire, Mme Catherine WILLEMS et Mme Justine DURETETE lui répondent que cet outil présente un intérêt certain pour la fréquentation de la médiathèque et qu'il est d'ailleurs retenu dans le projet en cours d'élaboration.

Le Conseil Municipal procède au vote.

**La délibération est adoptée à l'unanimité (14 voix) ; le Conseil Municipal décide de :**

- **DEFINIR** comme suit les critères et les modalités d'élimination des ouvrages n'ayant plus leur place au sein des collections de la médiathèque municipale ; à savoir :
- Mauvais état physique ou contenu manifestement obsolète : les ouvrages éliminés seront détruits et, si possible, valorisés notamment comme papier à recycler ;





- Nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (maisons de retraite, hôpitaux, épicerie solidaire...) ou à défaut détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler.

Dans tous les cas, l'élimination des ouvrages sera mentionnée par un procès-verbal et les documents annulés sur les registres d'inventaire.

- **DÉSIGNER** Mme le Maire pour procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus, et de signer les procès-verbaux d'élimination.

**Avant de clôturer la séance**, Mme le Maire informe que des sapins vont être implantés sur la commune. Certains seront décorés pour les fêtes de fin d'année par les enfants de l'école ainsi que ceux fréquentant la garderie. En première intention, la municipalité souhaitait que ces décorations puissent être installées à l'Ehpad Baronnie du Val mais le contexte sanitaire et sécuritaire a eu raison de ce projet.

La fibre est opérationnelle sur certaines rues de la commune, il convient à chaque foyer de se rapprocher de son opérateur pour y être raccordé.

La collecte de la Banque alimentaire se déroulera le 28 novembre 2020 à la salle René Cassin.

Le CCAS propose cette année trois choix de colis de Noël parmi lesquels un bon d'achat de 22 euros chez les commerçants de la commune, un colis confectionné par Prise Directe à Hazebrouck ou la livraison d'un repas à domicile (dans le respect des gestes barrières en vigueur) le 23 décembre 2020.

Le dispositif « 1 naissance, 1 arbre, 1 livre » est reporté à 2021 pour les enfants nés en 2020 et modifié sous la forme de rendez-vous pour la remise des livres pour les enfants nés en 2019.

**La séance est levée à 20h23.**

**Fait à Haverskerque, le 24 novembre 2020  
Le Maire, Jocelyne DURUT**



1. Informations du maire au titre de ses délégations et diverses informations communales et intercommunales	Rien au titre des délégations	<b>L'assemblée a pris acte des informations</b>
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18/09/2020		<b>Adopté à l'unanimité</b>
3. Instauration d'une redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.	Possibilité pour la commune de percevoir la redevance d'instaurer la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité	<b>Adopté à l'unanimité</b>
4. Instauration de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.	Possibilité pour la commune de percevoir la redevance d'instaurer la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz	<b>Adopté à l'unanimité</b>
5. Instauration d'une redevance d'occupation du domaine public par les réseaux de télécommunication.	Possibilité pour la commune de percevoir la redevance d'instaurer la redevance d'occupation du domaine routier par des opérateurs de télécommunications	<b>Adopté à l'unanimité</b>
6. Instauration d'une redevance d'occupation du domaine public pour les chantiers provisoires d'électricité et de gaz.	Possibilité pour la commune de percevoir la redevance d'instaurer la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz	<b>Adopté à l'unanimité</b>
7. Renouvellement de la convention de mise à disposition du service commun d'instruction des actes et autorisation d'urbanisme avec la CCFL.	Mutualisation des moyens entre la commune et la CCFL pour l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme dans un souci de simplification administrative et d'économie financière	<b>Adopté à l'unanimité</b>
8. Renouvellement de la convention cadre régissant les rapports entre la CCFL et ses communes membres pour l'exercice partagé de la compétence voirie.	Mutualisation des moyens entre la commune et la CCFL pour les interventions sur la voirie communale dans un souci de simplification administrative et d'économie financière	<b>Adopté à l'unanimité</b>

<p><b>9. Renouvellement des groupements de commandes pour l'achat de biens et de prestations de services avec la CCFL.</b></p>	<p>Mutualisation des moyens entre la commune et la CCFL pour l'achat de biens et de prestations de services dans divers domaines dans un souci de simplification administrative et d'économie financière</p>	<p><b>Adopté à l'unanimité</b></p>
<p><b>10. Engagement de la commune dans la démarche pour la convention territoriale globale avec la CAF</b></p>	<p>Engagement de la procédure de projet social de territoire partagé (CTG) avec la CAF afin d'encourager le développement des services aux familles en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse suite à l'échéance du Contrat Enfance Jeunesse au 31/12/2020</p>	<p><b>Adopté à l'unanimité</b></p>
<p><b>11. Autorisation de signature de la convention de renouvellement de l'opération « action fruits » pour l'année scolaire 2020 – 2021 avec la CCFL</b></p>	<p>Prise en charge par la CCFL pour la dégustation de vingt-deux fruits variés de qualité à raison de deux dégustations par jour dans les classes de l'école Saint Exupéry de la commune d'Haverskerque.</p>	<p><b>Adopté à l'unanimité</b></p>
<p><b>12. Adhésion au groupement de commandes relatif à la restauration et à la reliure des actes administratifs et/ou d'état civil du Centre de gestion du Nord.</b></p>	<p>Mutualisation des moyens entre la commune et le Centre de Gestion du Nord pour la restauration et la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil dans un souci de simplification administrative et d'économie financière</p>	<p><b>Adopté à l'unanimité</b></p>
<p><b>13. Désignation des représentants de la commune à l'agence iNord</b></p>	<p>Désignation de Mme Jocelyne DURUT, Maire, comme représentante permanente et de Mme Catherine WILLEMS comme représentante suppléante</p>	<p><b>Adopté à l'unanimité</b></p>
<p><b>14. Modification du règlement intérieur des médiathèques de l'Esperluette</b></p>	<p>Modification de l'offre de prêt aux usagers de la Médiathèque communale aux usagers passant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Trois à <b>quatre</b> DVD empruntables,</li> <li>- Deux à <b>trois</b> jeux au total par famille</li> </ul>	<p><b>Adopté à l'unanimité</b></p>
<p><b>15. Autorisation d'élimination des œuvres de la médiathèque Medi@lys</b></p>	<p>Valoriser une régulation des collections de la médiathèque municipale par élimination des ouvrages (destruction ou dons)</p>	<p><b>Adopté à l'unanimité</b></p>